



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**

Trente-sixième session

Genève, 4-6 septembre 2023

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Développement des réseaux ou liaisons de transport

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et projet de chemin de fer transeuropéen

Document présenté par les directeurs du TEM et du TER

Introduction

Le présent document a été établi par les directeurs du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) afin d'informer le Groupe de travail des activités menées dans le cadre de ces projets depuis la session précédente.



Annexe I

Informations sur l'état d'avancement du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

I. Activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et résultats obtenus en 2022

1. Le programme de travail du projet TEM pour 2022 comprenait les tâches suivantes :
 - a) Renforcement des capacités des membres du TEM, grâce à l'organisation d'ateliers à cet effet et à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines suivants :
 - Développement de réseaux et stratégies de financement ;
 - Compétences pratiques du sous-secteur routier dans les États membres du projet TEM ;
 - Capacité de réaction face aux évolutions observées dans le secteur des transports et dans l'économie en général ;
 - b) Production de rapports et de résultats de grande qualité comme suite aux ateliers organisés, sur des thèmes étroitement liés aux questions indiquées ci-dessus, avec la participation active de représentants des États membres du TEM ;
 - c) Efficacité et efficacité accrues du projet TEM, tant pour les États membres du TEM que pour les autres pays, grâce à une coopération active avec les partenaires européens et américains, fondée sur le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques et sur la coopération.
2. En 2022, les principales activités et réalisations du projet TEM ont été les suivantes :
 - a) Rapports et publications :
 - Conformément au plan stratégique du projet TEM et aux décisions de son comité directeur, le rapport suivant a été établi en 2022 :

Compétences pratiques

Domaine stratégique et thématique	C.3 Élaboration d'un catalogue type de services publics et d'un modèle d'architecture de systèmes informatiques pour la gestion des infrastructures routières.
Titre	Gestion des données dans les infrastructures de transport routier
Objet et portée	Ce rapport porte sur la manière dont les exploitants d'infrastructures routières font face aux changements majeurs induits par la technologie. Toutes les opérations et tous les systèmes reposant sur la gestion des actifs routiers, sur des systèmes d'appel d'urgence (e-Call), des systèmes de transport intelligent (STI), des systèmes de conduite automatisée et connectée, des STI coopératifs, des systèmes de communication de véhicule à véhicule (V2V) et de véhicule à infrastructure (V2I), des systèmes de télépéage, des systèmes de feux de circulation ou de signalisation virtuels, des systèmes de gestion des incidents, d'inspection routière, d'entretien et de gestion de la circulation, ainsi que sur des services d'information sur la circulation et le contrôle du respect de la réglementation, dépendent fortement des technologies de l'information et sont tributaires de la précision des données.

Compétences pratiques

La gestion des données revêt donc désormais une très grande importance pour les exploitants d'infrastructure routière. Elle en aura encore plus avec les avancées de la technologie des systèmes de conduite automatisée et connectée, de l'Internet des objets (IoT), des technologies 5G et des mégadonnées.

On trouve dans le rapport :

- Une présentation des méthodes les plus récentes de gestion des données relatives à l'infrastructure routière utilisées au plan international ;
- Des exemples de meilleures pratiques internationales ;
- La description et l'examen de la situation actuelle dans les États membres du projet TER ;
- Un glossaire exhaustif.

Le rapport contient également d'importantes recommandations concernant la gestion du réseau TEM de base et contribue ainsi à la réalisation des objectifs du projet TEM.

Situation au 31/12/2022 Rapport en instance de publication

b) Contribution aux groupes de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE) :

- À la 117^e session du Groupe de travail des transports routiers (SC.1), le Directeur du TEM (Andrzej Maciejewski) a présenté un exposé sur l'état d'avancement du projet TEM depuis la session précédente. Il a notamment présenté les rapports du projet publiés par la CEE, à savoir : Building Information Modelling (BIM) for road infrastructure: TEM requirements and recommendations (« Modélisation des données sur la construction dans le domaine de l'infrastructure routière : Prescriptions et recommandation du projet TEM ») ; Business models for the road sector/TEM Network: considerations and recommendations (« Modèles de rentabilité pour le secteur routier et le réseau du projet TEM : Considérations et recommandations ») ; et Tools for asset management: TEM recommendations for road operators (« Outils de gestion des ressources : Recommandations du projet TEM à l'intention des exploitants du secteur routier »). Il a présenté le plan stratégique du projet TEM approuvé pour la période 2022-2026, qui met l'accent sur la sécurité routière et la gestion de la sécurité de l'infrastructure routière. Il a proposé qu'un document sur les meilleures pratiques en matière d'audits de sécurité routière et d'inspections techniques soit élaboré par le TEM en coopération avec le SC.1. Le SC.1 a accueilli favorablement cette proposition et a invité ses membres à participer, avec le concours du secrétariat, à l'élaboration de ce document ou de tout autre document approprié pour la session suivante. Cette proposition a été approuvée par le Comité directeur du TEM en octobre 2022 ;
- En outre, le Gouvernement turc, qui a bénéficié du soutien de Mücahit Arman (Coordonnateur national TEM pour la Türkiye) et de Andrzej Maciejewski (Directeur du projet TEM), a participé activement aux travaux du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (WP.5/ GE.5), dont le mandat a pris fin en 2022 et qui a publié son rapport final.

II. Plans du TEM pour 2023

3. À sa réunion d'octobre 2022, le Comité directeur du TEM a décidé de s'atteler à deux aspects importants des travaux du projet TEM :

- Parvenir à l'excellence opérationnelle des organisations du secteur routier sur la base de l'expérience acquise lors de l'exécution du plan stratégique du TEM pour la période 2017-2021 ;
 - Planifier et effectuer le suivi du développement du réseau TEM de base.
4. Le réseau TEM de base devrait fournir des informations actualisées, voire établir des prévisions concernant la demande de transport et les infrastructures à mettre en place dans la région du projet TEM, contribuant ainsi à l'intégration du réseau de transport.
5. En outre, grâce à la coopération en matière d'élaboration de recommandations et de directives, il devrait être possible d'améliorer constamment les capacités et les compétences des États membres du TEM et accroître l'efficacité et l'efficience des organisations et institutions du secteur routier en matière de fourniture de services publics.
6. Chaque aspect des travaux a donné lieu à des initiatives stratégiques, à leur tour divisées en projets et activités précis (rapports, ateliers, conférences, etc.). Outre leur contribution au renforcement de la coopération régionale et à l'élaboration du réseau routier Nord-Sud, les États membres ont également la possibilité d'évaluer leurs capacités et compétences actuelles et de les comparer avec celles des pays voisins.
7. En 2023, il est prévu :
- D'élaborer un document officiel relatif au réseau TEM de base et à la disponibilité des données relatives au trafic, pour examen par le Comité directeur du TEM ;
 - De contribuer au travail réglementaire de l'ONU dans ce domaine, en se fondant sur les meilleures pratiques internationales et sur celles des États membres du TEM en matière d'audit et d'inspection de la sécurité routière ;
 - De poursuivre la coopération avec le programme d'échange de l'American Highway Engineers.

III. Conclusions

8. Le projet TEM traite de questions prioritaires pour les États participants, ce qui permet d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport sur l'axe Nord-Sud. Dans le même temps, il vise à harmoniser les procédures dans le cadre de la gestion du réseau routier en améliorant ces procédures et en permettant une perception commune des tendances dans le secteur des transports et des difficultés rencontrées par les exploitants des infrastructures routières. Ce faisant, le projet TEM renforce la coopération entre les pays, dans le but d'améliorer la qualité de service sur les principaux couloirs autoroutiers.

Annexe II

Informations sur l'état d'avancement du projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

1. Trois sessions du Comité directeur du TER se sont déroulées pendant la période considérée :
 - La cinquante-quatrième session s'est tenue en ligne, le 21 juin 2022 ;
 - La cinquante-cinquième session s'est déroulée à Genève (Suisse) en présentiel et en ligne, le 15 novembre 2022 ;
 - La cinquante-sixième session s'est déroulée à Gdansk (Pologne) en présentiel et en ligne, le 15 juin 2023.
2. Les décisions suivantes ont notamment été prises au cours des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions :
 - Adoption du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2023-2027 ;
 - Accord de principe sur la poursuite des travaux lancés par le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (WP.5/GE.4) dans le cadre du TER et du TEM ;
 - Accord de principe sur la participation du projet TER aux travaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre desquels une analyse de la résilience des infrastructures ferroviaires aux risques liés aux changements climatiques sera effectuée ;
 - Lancement d'une phase d'essai du nouvel outil de gestion des données du système d'information géographique (SIG) du TER, récemment mis au point ;
 - Sélection d'un consultant afin d'élaborer le rapport sur le réseau TEM de base pour 2023.
3. Le Comité directeur du TER a été informé que la Serbie lui avait adressé une lettre par laquelle elle annonçait son souhait de prolonger l'Accord avec le pays hôte. La procédure est terminée et l'accord est prolongé jusqu'à la fin juin 2024.
4. Le 16 juin 2023, un atelier et une visite du port maritime et du centre intermodal ont été organisés à Gdansk. Les participants ont pu observer les résultats d'un projet réalisé par le responsable de l'infrastructure ferroviaire polonaise afin d'améliorer l'accessibilité ferroviaire du port maritime. Les participants ont également reçu des informations sur les ouvrages de construction réalisés à Gdynia et sur le système de gestion du terminal de conteneurs qui a été mis en place.

Activités prévues pour l'avenir

5. À sa prochaine session, le Comité examinera plus en détail l'éventuelle poursuite, dans le cadre des projets TER et TEM, des travaux lancés par le GE.4/WP.5. Le mandat de ce dernier a pris fin et son rapport final a été publié en 2022. Bien que le travail d'analyse du Groupe ait porté principalement sur la collecte de données relatives à la construction, à l'amélioration et aux coûts de renouvellement des infrastructures dans le cadre du projet TEM et du projet TER, il est prévu d'effectuer une analyse supplémentaire des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport et d'étudier les possibilités d'intégrer les données et les résultats tirés de l'analyse du GE.4 dans l'Observatoire international des infrastructures de transport, qui dispose d'une plateforme SIG contenant des données de types très divers sur les réseaux de transport.
6. À la cinquante-sixième session du Comité directeur du TER (Gdansk, 15 juin 2023), les membres du TER ont décidé de réfléchir à la possibilité d'organiser un atelier consacré aux tests de résistance des réseaux ferroviaires aux risques liés aux changements climatiques.

Cet atelier pourrait se tenir au printemps 2024. Il pourrait servir à préciser les objectifs et les procédures de tests de résistance et, dans la mesure du possible, à encourager à l'avenir la réalisation de tests de résistance de sections déterminées du réseau TER.

7. Une étude portant sur la conformité des infrastructures des pays du projet TER aux paramètres techniques recensés dans les accords juridiques internationaux se poursuivra à l'avenir.
